

Affiché et publié le mardi 30 janvier 2024

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JANVIER 2024
LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation : 16 janvier 2024

Étaient présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Gisèle JUILLARD
Martine MARION.

Représenté : Dylan MATHIEU par Laurent BERNARD

Absentes : Léa GREGOIRE - Agnès MARION

Secrétaire de séance : Martine MARION

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'il convient de retirer un point à l'ordre du jour relatif à la prorogation pour une année du contrat de délégation de service public du camping municipal ; la commune étant en attente d'une consultation juridique auprès d'un cabinet d'avocats.

DELIBERATION DE_2024_001 - programmation FIC 2024 - demande de subvention
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2024_002 - DETR 2024 - demande de subvention
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2024_003 - convention de groupement de commande "fourrière animale"
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2024_004 - travaux sur conduite AEP du captage jusqu'au village du Meynial - demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_2024_005 - travaux sur conduite AEP du captage jusqu'au village du Meynial - demande de subvention auprès du Conseil Départemental
Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 22 h

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 30 janvier 2024 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire,

Laurent BERNARD.

